

Petites questions...!

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **79 (1952)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ma femme devenue tout d'un coup acariâtre, et cela dura des jours et des jours ; j'aurais dû en devenir fou ! Or voilà qu'un soir, en rentrant chez moi, j'eus la surprise de voir ma femme me sauter au cou, m'embrasser avec effusion en me demandant pardon. Ah ! le bon moment ! J'eus enfin l'explication du mystère. Elle me raconta dans tous ses détails son entrevue avec le Grand Zo, me fit part de ses doutes, de ses soupçons qui avaient été dissipés par l'intervention d'une voisine, laquelle lui avait raconté mon aventure à C.

Enfin, le cauchemar prenait fin ! L'aventure était presque oubliée du public, ma femme me revenait, je pouvais de nouveau respirer et vivre ; mais je gardais quand même un chien de ma chienne au Grand Zo. Aussi quand, à la suite d'une farce un peu trop salée où il avait joué le rôle principal, et qui aurait pu avoir des suites graves, je reçus l'ordre de M. le juge de paix d'aller l'arrêter chez lui et de le conduire à la prison du district, je ne me le fis pas dire deux fois et je puis vous assurer que c'est avec le plus grand plaisir que je lui passai les menottes, et comme il manifestait le désir qu'on lui mette une pèlerine afin qu'il puisse

cachez au public la vue des menottes :

— Non, monsieur ! lui répondis-je, j'en ai arrêté une, autrefois, de pèlerine, je n'en arrête plus !

Il comprit et, malgré le sérieux de sa situation, ne put s'empêcher de sourire, en en rasant une probablement.

Le surlendemain, je rencontrai en ville un détenu du château, libéré le matin même et qui partageait sa cellule où était Zo.

— Et que fait-il là-haut, le grand ? lui demandai-je.

— Oh ! le Grand Zo, me répondit-il, faudrait qu'il soit toute sa vie en prison celui-là, on ne s'ennuie pas avec lui, il sait amuser son monde.

Ainsi le Grand Zo ne perdait pas le nord. On le relâcha du reste le lendemain ; que voulez-vous, on ne pouvait garder en prison celui qui faisait rire tout le district.

Quant à moi, je puis vous dire que c'est sans déplaisir que je le vis en liberté, ma petite vengeance avait assouvi ma rancune. Au reste, l'aventure avait eu du bon, ma femme n'était plus jalouse, elle ne le fut plus jamais, la leçon avait porté ses fruits.

Petites questions... !

L'année dernière, les « Patoisans vaudois » ont demandé, sous forme de vœux, la réintroduction du chant patois dans nos écoles ; le Département de l'instruction publique, par la plume de son chef, M. Oguey, répondit aimablement que, cette année, des chants en « vieux parler » seraient indiqués dans le programme scolaire obligatoire. Cette décision a-t-elle été appliquée, et qu'en est-il en définitive ? Nous avons des amis dans le corps enseignant, voudraient-ils bien nous renseigner ?

D'autre part, pour suppléer à l'absence de cours patois à l'Ecole normale et au manque de professeurs compétents, il était question de faire chanter en patois, devant les élèves de cet établissement, une section du Costume vaudois. Là encore, qu'en est-il ? Notre ami Lo Crazet pourrait-il nous dire ce qui a été fait dans ce domaine ?